

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} octobre 2020

Présents : Pascal Salanié, Joëlle Montagne, Philippe Burnens, Nelly Espagnat, Sandrine Gazard-Maurel, Ludovic Geay, Cécile Gueguen, Danielle Neil, Guillaume Verdier

Absents : Serge Bazin (procuration à Joëlle Montagne), Frédéric David

Secrétaire de séance : Guillaume Verdier

La séance est ouverte à 19 h 12.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2020

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2020.

2. DMC1

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que certains comptes nécessitent des ajustements. Il y a donc lieu de prendre une décision modificative de crédit.

BP Commune :

D 2184-21-ONA : + 344,00

Il s'agit de l'achat de la protection en plexiglas pour le bureau de la secrétaire pour 144 € et de l'achat d'un lave-linge pour l'école pour 200 €.

D 21318-21-ONA : + 2 016,00

Il s'agit de la mise en sécurité du coffret électrique de l'église. Ludovic Geay demande si plusieurs devis ont été faits. Le maire répond que le devis vient de l'entreprise qui se charge de l'entretien depuis plusieurs années et que peu d'entreprises proposent ces services. Ludovic Geay suggère néanmoins de demander au moins un autre devis pour comparer.

D 21312-21-ONA : + 2 292,00

Il s'agit de deux factures de l'entreprise Tocaven : un arriéré de 2019, pour des travaux sur les cheminées et la toiture de l'école, dont il tombe parfois des ardoises, et une facture de 2020 pour installer des grillages aux gouttières de l'école afin de retenir d'éventuelles chutes d'ardoises.

D 21318-21-129 : - 4 652,00

Le paiement des sommes précédentes a été pris sur le budget prévu pour la réfection du monument aux morts d'Auniac, qui ne pourra pas avoir lieu cette année et sera reporté à l'année prochaine.

D 2152-041 : - 10 176,00

D 2031-041 : + 10 176,00

Il s'agit de déplacer sur le bon compte la somme pour le paiement d'une étude de sol d'un terrain communal près de la mairie réalisée lors de la préparation du PLU.

R 022 : - 334,00

D 739223 : + 334,00

Il s'agit de déplacer sur le bon compte une somme à reverser à la CCQB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces modifications et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

3. Subventions APE, FCHB, La Raffle et Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de délibérer sur l'attribution de subventions aux associations suivantes pour 2020. Il propose d'attribuer les mêmes montants que l'année précédente, à savoir :

APE : 300,00 €

FCHB/USN : 900,00 €

La Raffle : 250,00 €

Fondation du Patrimoine : 55,00 €

Philippe Burnens souhaiterait que l'on étudie les raisons des écarts des montants des subventions versées aux différentes associations. Dans le cas de l'USN, il trouve que le « club house » mis à disposition de l'association gratuitement est mal entretenu et subit parfois des dégradations de la part des joueurs. De plus, la commune paie l'électricité du stade, notamment des éclairages qui sont très consommateurs, et l'eau : ces frais viennent s'ajouter aux 900 € de subvention proposés. Il indique également que la plus grande part des joueurs de l'équipe masculine (il ignore ce qu'il en est de l'équipe féminine) n'habitent pas sur la commune. Il déplore aussi qu'ils ne participent pas à la vie de la commune : par exemple, ils ne fréquentent pas le Relais d'Auniac. Il estime donc que la subvention qui est accordée à cette association est exagérée. Il suggère de se renseigner sur les règles selon lesquelles les communes voisines accordent leurs subventions.

Joëlle Montagne suggère de demander aux associations un rapport d'activité annuel.

Pascal Salanié propose qu'à l'avenir, les associations déposent des demandes de subvention et y joignent un bilan financier.

Ludovic Geay fait remarquer que cela permettra d'évaluer la manière dont les subventions sont utilisées. Il fait également remarquer que la commune ne paie pas uniquement la consommation électrique de l'association de football, mais aussi d'autres associations, comme celle de pétanque et le comité des fêtes.

Joëlle Montagne déplore que les associations, comme l'USN, ne communiquent pas davantage sur leurs activités et n'invitent pas plus les habitants à participer à leurs activités.

Philippe Burnens souhaiterait organiser une réunion avec les responsables des différentes associations afin de leur présenter une future démarche d'attribution des subventions plus équitable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution de ces subventions au titre de 2020 et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette décision.

4. Subvention Relincoise

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de délibérer sur l'attribution de subvention à l'association « La Relincoise » pour 2020.

En effet, plusieurs membres du conseil municipal sont membres du bureau et ne prendront pas part à la délibération.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 200,00 € à la Relincoise au titre de la subvention 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité (Philippe Burnens, Joëlle Montagne et Serge Bazin, ayant donné procuration à Joëlle Montagne, n'ayant pas participé au vote), l'attribution d'une subvention de 200,00 € au titre de 2020 à l'association « La Relincoise » et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette décision.

5. Subvention Comité des Fêtes

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de délibérer sur l'attribution de subvention à l'association Comité des Fêtes pour 2020.

En effet, des membres du conseil municipal sont membres du bureau et ne prendront pas part à la délibération.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 045,00 € au Comité des Fêtes au titre de la subvention 2020.

Monsieur le Maire indique que, s'il a été proposé de reconduire les subventions des autres associations, celle du comité des fêtes est réduite de 1 000 € par rapport à l'année précédente puisque la fête votive n'a pas eu lieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité (Ludovic Geay et Nelly Espagnat n'ayant pas participé au vote), l'attribution d'une subvention de 1 045,00 € au titre de 2020 au Comité des Fêtes et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette décision.

6. Subvention La Laie

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de délibérer sur l'attribution de subvention à l'association La Laie pour 2020.

En effet, un membre du conseil municipal est membre du bureau et ne prendra pas part à la délibération.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 150,00 € à La Laie au titre de la subvention 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité (Philippe Burnens n'ayant pas participé au vote), l'attribution d'une subvention de 150,00 € au titre de 2020 à La Laie et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette décision.

7. Tarifs cimetière

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir les tarifs qui seront appliqués aux concessions, columbarium et caveau communal.

Les tarifs suivants sont proposés :

Concessions	Durée 30 ans	50 ans
Emplacement simple (2,80 m x 1,20 m)	200 €	350 €
Emplacement double (2,80 m x 2,80 m)	400 €	700 €

Columbarium

Concession pour 30 ans : 500 €

Concession pour 50 ans : 750 €

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : Gratuit

Caveau communal :

1^{er} mois gratuit,

mois suivants : 50 € / mois (durée maximum 6 mois)

Monsieur le Maire explique que ces tarifs ont été mis en place en 2017 après la construction du columbarium. Ils auraient dû être votés par le conseil municipal à l'époque, mais il apparaît que cela n'a pas été fait ; les anciens tarifs auraient donc dû continuer à être appliqués et les personnes ayant acheté des concessions après 2017 seront

remboursées de l'écart entre les tarifs précédents toujours en vigueur et les nouveaux tarifs qui n'avaient pas été votés.

Il signale qu'auparavant il s'agissait de concessions perpétuelles, qui sont très difficiles à récupérer lorsque des tombes sont abandonnées. Les nouveaux tarifs prévoient donc des concessions d'une durée limitée de 30 ou 50 ans. Pour le columbarium, les tarifs ont été calculés pour que le coût de construction soit à peu près remboursé lorsque tous les emplacements auront été achetés.

Guillaume Verdier fait remarquer que le coût à l'année des concessions est inférieur si l'on prend une concession de 30 ans plutôt que de 50 ans. À l'inverse, le coût à l'année du columbarium est supérieur si l'on prend une concession de 30 ans plutôt que de 50 ans. Il en demande la raison.

Le maire ne se souvient pas comment cette proposition de tarifs avait été établie en 2017. Il est ouvert à un calcul différent.

En l'absence de proposition, les tarifs indiqués ci-dessus sont soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ces tarifs et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

8. Tarifs SAUR 2021

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le prix de l'eau pour l'année 2021.

Il est proposé de discuter sur une éventuelle augmentation de ces tarifs. Monsieur le Maire signale que les tarifs ont été légèrement augmentés l'année précédente.

Sandrine Gazard-Maurel propose de continuer à augmenter légèrement mais régulièrement les tarifs chaque année.

Guillaume Verdier fait remarquer que le budget de l'eau a déjà accumulé une réserve de trésorerie importante avec le tarif actuel. Il ne lui semble donc pas utile d'augmenter davantage le tarif de l'eau.

Pascal Salanié fait remarquer que, de toute façon, la commune ne touche qu'une part des factures d'eau et que la part de la SAUR augmentera.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs en vigueur et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

9. Convention service Internet du Centre de Gestion

Monsieur le Maire explique que la convention a deux objectifs : se mettre en conformité avec le RGPD et avoir accès au site de dépôt de marchés publics, nécessaire pour les travaux à la coopérative.

Cependant, la commune a changé de prestataire informatique et il apparaît que le nouveau prestataire, AGEDI, offre déjà ces deux services sans surcoût supplémentaire. En ce qui concerne le RGPD, c'est le président d'AGEDI qui est délégué à la protection des données pour les communes qui font appel aux services d'AGEDI.

La délibération proposée n'a donc pas lieu d'être et est retirée.

10. Taux de la part communale de la Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité de modifier le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2021. Il propose donc d'étudier cette proposition.

Joëlle Montagne demande qui paie cette taxe. Le maire répond qu'elle est liée aux permis de construire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas modifier ce taux et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

11. Wi-Fi public

Le syndicat mixte Lot numérique a décidé de mettre en place à l'échelle départementale une solution de Wi-Fi public gratuite et uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes, dans l'objectif de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Lors du comité syndical du 19 juillet 2018, le syndicat a attribué le marché de Wi-Fi public lotois à la société QOS Telecom. Celle-ci fournira et installera les bornes intérieures ou extérieures dans les communes du Lot dès le mois de novembre 2018. Lot numérique prendra en charge l'investissement initial d'une borne par commune, sous condition que cette dernière s'engage à souscrire un abonnement auprès de la société QOS Télécom pour assurer l'accès au service, l'assistance et la maintenance de la borne.

Si la commune souhaite l'installation de plusieurs bornes, elle doit s'engager à les rembourser au syndicat, qui les commandera et les lui cédera ensuite, ainsi qu'à souscrire, pour le fonctionnement, un abonnement auprès de la société QOS Télécom.

Si la commune, de taille importante ou à forte fréquentation touristique, souhaite assurer la couverture d'une zone étendue qui nécessiterait l'installation de plusieurs bornes, elle doit s'engager à rembourser au syndicat l'étude, ainsi que l'installation et le fonctionnement d'au moins une borne supplémentaire.

Il est proposé au conseil de municipal de délibérer afin :

- d'adhérer au dispositif du syndicat Lot numérique de déploiement du Wi-Fi public lotois afin de bénéficier d'une solution uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes ;
- de bénéficier de la fourniture et l'installation d'une borne intérieure/extérieure qui sera localisée lieu et adresse

- de souscrire auprès de la société QOS Télécom, pour une durée d'au moins 4 ans, un abonnement annuel par borne d'un montant de 263 € HT ;
- de rembourser à travers une convention de cession pour un montant de 581,64 € HT par borne intérieure ou 867,24 € HT par borne extérieure la fourniture et l'installation de ... bornes supplémentaires (intérieure/extérieure) qui sera (seront) localisée(s) lieu et adresse
- de rembourser à travers une convention de cession pour un montant de 357 € HT une étude de couverture.

Monsieur le Maire indique qu'il ne voit pas forcément l'utilité d'installer une borne à Auniac, ni à quel emplacement elle sera utile.

Plusieurs conseillers municipaux font remarquer que les clients du Relais d'Auniac ont accès au Wi-Fi de l'établissement et qu'il n'est donc pas utile d'installer une borne à côté. Ils trouvent également le coût de cette borne élevé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de rejeter cette proposition.

12. Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

Après avoir pris connaissance de l'article 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, de l'article L361-1 du code de l'environnement et de l'article L311-3 du Code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins énumérés ci-dessous :

1. Voie comunale dite de Nozac au Couderc
2. Chemin rural du Couderc à la D128
3. Chemin rural de Rouffilhac à Gourdon
4. Chemin rural dit de la Roudie
5. Chemin rural dit du champ de Guiral
6. Chemin rural de Nozac à Mourlhou.

Le conseil municipal s'engage donc à ne pas vendre ces chemins sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

Monsieur le Maire indique que ces chemins se trouvent sur le tracé des deux chemins de randonnée existants sur la commune. Il rappelle que l'entretien et le balisage de ces chemins est assuré par la CCQB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'inscription de ces chemins au PDIPR.

13. Adhésion CAUE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité pour la commune d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Lot pour un montant de 60,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision d'adhérer au CAUE du Lot pour l'année 2021 et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette décision.

14. Rapport CCQB

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la CCQB a fait parvenir son rapport d'activité 2019 et le présente.

Cécile Gueguen demande si le rapport est communicable au public ou réservé aux élus. Le rapport est public et disponible sur le site de la CCQB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présentation de ce rapport.

15. Questions diverses

Antennes de 4G/5G

Sandrine Gazard-Maurel demande quelle est la politique de la commune concernant l'installation d'antennes de 4G ou de 5G.

Le maire rappelle que les communes n'ont pas à se prononcer sur ce sujet. Toutes les communes ayant tenté de s'opposer à l'installation d'antennes ont été déboutées par les tribunaux.

Il fait part au conseil municipal d'un courrier transmis par Jean-Claude Requier, sénateur de Lot, informant la municipalité de la future installation d'une antenne de 4G afin d'améliorer la couverture sur la commune.

Joëlle Montagne signale que deux propriétaires de la commune auraient été approchés pour l'implantation d'antennes 5G sur leurs terrains.

Le maire contactera le syndicat Lot Numérique afin de savoir où en est l'installation d'antennes de 4G ou de 5G sur le territoire ainsi que sur la couverture des zones blanches de la commune.

Journal municipal

Le maire indique qu'il faudrait préparer et distribuer un bulletin municipal rapidement, dans le courant du mois d'octobre ou fin octobre au plus tard. Une réunion sera prévue la semaine suivante avec les conseillers municipaux souhaitant participer à sa rédaction.

Plan Communal de Sauvegarde

Une réunion sera organisée afin de reprendre le projet de PCS commencé au mandat précédent et de transmettre les documents à la nouvelle responsable du projet, Joëlle Montagne.

Journal d'information de la CCQB

Le maire rappelle que la CCQB édite, une à deux fois par an, un journal d'information qui devrait être distribué par la Poste à tous les foyers de la communauté de communes. Il apparaît cependant qu'un certain nombre de personnes ne reçoivent pas ce journal.

La CCQB propose donc aux communes qui le souhaitent de se charger de la distribution de ce journal.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte de se charger de distribuer le journal d'information de la CCQB.

Chemin allant aux Pradets

Le maire rappelle que ce chemin en castine a été refait il y a quelques années.

Malheureusement, les derniers orages l'ont endommagé et ont creusé des ornières.

Le maire fait part au conseil municipal d'une lettre du propriétaire de la maison située au bout de ce chemin. Celui-ci demande instamment que des travaux soient effectués sur le chemin afin de le rendre à nouveau praticable. La lettre a également été envoyée à la commune de Rouffilhac sur laquelle passe une grande partie du chemin.

Le maire va contacter le maire de Rouffilhac afin de voir quels travaux pourraient être effectués sur ce chemin. Ensuite, ils essaieront de le faire classer à la voirie intercommunale afin que l'entretien relève de la CCQB et non des seules communes d'Anglars-Nozac et Rouffilhac.

Voirie

Sandrine Gazard-Maurel signale que la route allant de Nozac à Rouffilhac, en passant devant la station de pompage, est en très mauvais état, en particulier depuis le dernier orage.

Le maire est conscient de cette situation, ainsi que de l'état de diverses autres routes de la commune, notamment à Vayssac et Lavayssière. Il indique que les dépôts de sable et graviers liés aux orages violents ayant eu lieu peu de temps avant ont été enlevés.

Le maire évoque également un courrier reçu concernant une route au Bas en très mauvais état. Elle sera refaite l'année prochaine.

Formations

Le maire rappelle aux élus qu'ils peuvent participer à des formations. Il signale en particulier une formation concernant la responsabilité pénale des élus qui aura lieu à Lacapelle-Marival le 30 octobre.

Traverse d'Auniac

Le maire fait part de quelques devis pour les derniers travaux liés à l'aménagement de la traverse. Il reste 5 590 € au budget.

Le conseil municipal peut choisir entre installer un radar pédagogique, pour lequel le devis le moins cher est de 4 884 €, ou bien des barrières, avec un devis d'environ 800 €, et des pots de fleurs. De plus, il sera de toute façon nécessaire d'installer quelques panneaux de signalisation supplémentaires, pour un coût de 550 €.

Ludovic Geay fait remarquer que, si le stop est à peu près respecté, les véhicules accélèrent très fortement après l'avoir passé.

Danielle Neil signale une plainte de la part d'un propriétaire d'un véhicule utilitaire n'ayant pas de vitres à l'arrière : en arrivant de Lamothe-Fénelon en direction de Gourdon, lorsqu'il s'arrête au stop, il ne peut pas voir si des voitures arrivent par la route à sa droite.

Pascal Salanié indique qu'une solution possible serait de mettre les routes du bourg en sens unique : à ce stop, il serait alors possible de tourner à droite, mais des véhicules ne pourraient pas arriver par là.

Joëlle Montagne estime que le plus important est de travailler sur l'aménagement de la traverse et l'esthétique.

Guillaume Verdier demande si les subventions acquises pour l'aménagement de la traverse couvrent bien des aménagements esthétiques tels que des fleurs.

Le maire dit que la comptable du trésor public leur a déclaré que cela rentrait dans le cadre des travaux subventionnés.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser un aménagement avec des barrières et des fleurs plutôt que d'installer un radar pédagogique.

Salle des fêtes

Le maire fait part au conseil municipal du dernier rapport de la commission de sécurité concernant la salle des fêtes :

- la marche à l'entrée du côté de la route est trop haute : il faudrait installer une petite rampe
- les poignées de portes doivent être changées

- le tuyau du gaz doit être vérifié
- les tables et chaises rangées dans le local de stockage où se trouve le compteur électrique doivent être soit déplacées ailleurs, soit rangées dans des armoires
- les appareils de cuisson sont trop puissants : il faut les remplacer ou bien séparer la cuisine du reste de la salle
- le RIA (Robinet d'Incendie Armé) doit être enlevé
- l'alarme incendie ne marchait pas au moment du contrôle ; la pile a été changée
- le plan de sécurité doit être affiché
- l'installation électrique doit être revue
- la hotte de la cuisine doit être contrôlée et nettoyée

Installation électrique sur la place

Ludovic Geay fait part au conseil municipal d'une demande de l'association la Raffle concernant le renforcement de l'alimentation électrique du terrain de pétanque : lors d'une manifestation, l'alimentation n'était pas suffisante pour les équipements qu'ils souhaitaient utiliser.

Pascal Salanié pense qu'ils sont reliés à un compteur situé dans les toilettes de la place. Il n'est pas sûr que les câbles souterrains les reliant soient adaptés à une puissance électrique supérieure.

Ludovic Geay indique que deux compteurs de puissances différentes sont installés dans les toilettes.

Pascal Salanié fait remarquer que l'un de ces compteurs n'est ouvert que pendant la fête votive.

Ludovic Geay signale que pour la fête votive, il est nécessaire de tirer une rallonge à partir de ce compteur. Il préférerait que la municipalité installe un point d'alimentation aux normes.

Le maire propose à Ludovic Geay d'étudier la question et de préparer un dossier concernant cet aménagement.

Bus scolaires

Ludovic Geay indique au conseil municipal qu'un bus scolaire à destination du collège de Gourdon s'arrête à Lavayssière. Initialement prévu pour prendre en charge des enfants résidant au Pontanel (Gourdon), des enfants de Lavayssière prennent désormais aussi ce bus plutôt que celui qui s'arrête à Auniac. Il n'y a pas d'abribus à cet endroit et les enfants attendent donc le bus sous la pluie. Certains parents se demandent s'il serait possible que leurs enfants se mettent à l'abri dans le four à pain de Lavayssière.

Pascal Salanié n'y voit pas spécialement d'inconvénient, mais il ne faudrait pas qu'il y ait de dégradations à l'intérieur du bâtiment.

Danielle Neil pense qu'il faudrait tout de même faire attention à leur sécurité dans le bâtiment.

Cécile Gueguen fait remarquer qu'il n'y a pas d'éclairage à l'intérieur et que les ouvertures n'ont pas de fenêtre : ils seront protégés de la pluie, mais pas du froid.

Joëlle Montagne se demande s'il ne serait pas possible d'ajouter un auvent au panneau d'affichage installé juste à côté du four à pain.

Ludovic Geay ira étudier l'état de l'intérieur du bâtiment du four à pain pour voir ce qu'il est possible de faire.

Panneaux d'affichage

Philippe Burnens présente un récapitulatif des panneaux d'affichage implantés à côté de containers à poubelles, ainsi que des containers qui n'ont pas de panneau d'affichage.

Il propose de délimiter sur chaque panneau un emplacement pour les informations de la mairie et un emplacement pour les informations d'associations. Il propose également d'implanter des panneaux d'affichage près des containers où il n'y en a pas ainsi que dans plusieurs autres lieux : au stade de football, dans le centre du bourg, au cimetière et à l'école.

Ces panneaux pourraient notamment servir à afficher les avis de décès qui ne sont plus distribués dans les boîtes aux lettres.

Joëlle Montagne fait remarquer que parfois l'information concernant les enterrements arrive trop tard pour organiser une distribution dans tous les foyers.

Le maire signale que, le secrétariat n'étant pas ouvert tous les jours, les informations reçues par mail ne sont parfois consultées que le lendemain. Normalement, les entreprises funéraires le préviennent par téléphone, mais pas toujours.

Nelly Espagnat suggère de signaler ces changements dans le prochain bulletin municipal.

Guillaume Verdier fait remarquer que l'on ne va pas déposer d'ordures tous les jours et que beaucoup de gens verront donc les annonces de décès trop tard.

Pascal Salanié rappelle qu'il est possible de s'inscrire pour recevoir les informations par courrier électronique.

Guillaume Verdier explique qu'à l'heure actuelle, les informations envoyées par courrier électronique sont celles publiées sur le site de la commune. Faudra-t-il demander l'autorisation des familles des défunts avant de publier les annonces de décès sur Internet ? Il suggère, lors de la prochaine distribution, de demander aux habitants, en particulier les plus âgés, lesquels souhaitent continuer à être informés des décès par un

document dans leur boîte aux lettres et de continuer à distribuer les avis de décès à ces personnes.

Pascal Salanié estime que ce n'est pas nécessaire et qu'ils sont déjà informés par le bouche à oreille ou la Dépêche du Midi.

Joëlle Montagne évoque les élus qui travaillent et n'ont pas le temps de distribuer les avis de décès à temps.

Sandrine Gazard-Maurel suggère de penser à mettre un petit toit sur les panneaux pour protéger les documents affichés des intempéries.

Philippe Burnens indique que c'est une possibilité, ou que les documents peuvent être mis dans des pochettes plastiques.

Espaces verts

Joëlle Montagne trouve qu'il faudrait enjoliver la commune (arracher le lierre poussant sur les murs de la mairie, planter plus de fleurs, ...). Elle suggère que les conseillers municipaux se retrouvent de temps en temps pour une journée d'entretien et de jardinage.

Pascal Salanié souligne qu'il faudra faire des plantations sur les aménagements de la traverse.

Sandrine Gazard-Maurel suggère des plantes qui demandent peu d'entretien et résistent à la sécheresse et au froid.

Commémoration du 11 novembre

Guillaume Verdier rappelle qu'il y a 150 ans avait lieu la guerre franco-prussienne de 1870. Plusieurs habitants de la commune ont été tués lors de cette guerre. Il propose donc de leur rendre hommage lors de la cérémonie du 11 novembre.

Le maire demande à Guillaume Verdier de lui communiquer les informations dont il dispose les concernant.

La séance est close à 22 h 05.